



L'engagement
des Professionnels
du Médicament
pour la récupération
et la valorisation
des Médicaments
Non Utilisés

Rapport annuel 2007

SOMMAIRE

Le message du Président	5
Le dispositif Cyclamed	6
Rappel sur le fonctionnement	6
Évolution du contexte réglementaire	7
Les résultats quantitatifs	8
Le bilan global	8
La récupération énergétique	9
Les incinérateurs partenaires	10
La valorisation totale	12
L'évolution du gisement	13
L'étude CEMAGREF	14
Les articles Cyclamed	16
Les résultats financiers	17



Association regroupant les pharmaciens,
les répartiteurs et les industriels
pour la valorisation des médicaments non utilisés.

68, boulevard Flandrin - 75116 Paris

Le message du Président

Cyclamed continue.

Chers Amis,

Après quinze années, Bernard Mesuré a souhaité transmettre la présidence de CYCLAMED. En tant que citoyen et acteur de l'industrie pharmaceutique, je tiens à saluer le travail accompli par Bernard Mesuré et les permanents de CYCLAMED au cours de ces dernières années, malgré des périodes difficiles. Grâce au travail de toute la chaîne du médicament, industriels, grossistes répartiteurs et pharmaciens d'officine, CYCLAMED a maintenu un niveau élevé de récupération des médicaments non utilisés soutenu par une forte notoriété. CYCLAMED a donc confirmé le rôle clé qu'il joue dans le dispositif de protection de l'environnement et de la Santé Publique.

La confiance qui m'a été accordée par le LEEM, l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration est un véritable encouragement à reprendre son développement. Une nouvelle gouvernance, une mission clarifiée (arrêt de l'humanitaire à partir du 1er janvier 2009), une participation de plus en plus motivante à la sauvegarde de notre environnement, voilà trois thèmes qui vont nous permettre de redonner à CYCLAMED un nouvel élan.

Le rapport d'activité 2007 vous montrera combien notre association est vivante et quel important apport elle représente à la sauvegarde de notre environnement.

Thierry Moreau Defarges

Le dispositif CYCLAMED®

Rappel sur le fonctionnement

Depuis la signature en mai 2006 de la convention tripartite entre le LEEM (Les Entreprises du Médicament), ADELPHÉ (filiale d'ECO-EMBALLAGES) et CYCLAMED®, l'activité de l'association s'est recentrée sur la récupération et la valorisation des Médicaments Non Utilisés (MNU), c'est-à-dire des boîtes de médicaments dont le contenu n'a pas été totalement consommé.

Cette récupération des MNU des ménages se fait par l'intermédiaire de toutes les pharmacies françaises qui opèrent un tri primaire en séparant les produits périmés des médicaments valorisables à des fins humanitaires.

Les premiers sont placés dans des cartons CYCLAMED® signalés « À détruire » et les seconds dans des cartons mentionnés « MNU valorisables ».

Les cartons « À détruire » sont repris par le répartiteur qui les dépose à son agence dans un conteneur benne fermé qui, une fois plein, sera pris en charge par la société chargée de l'élimination du contenu.

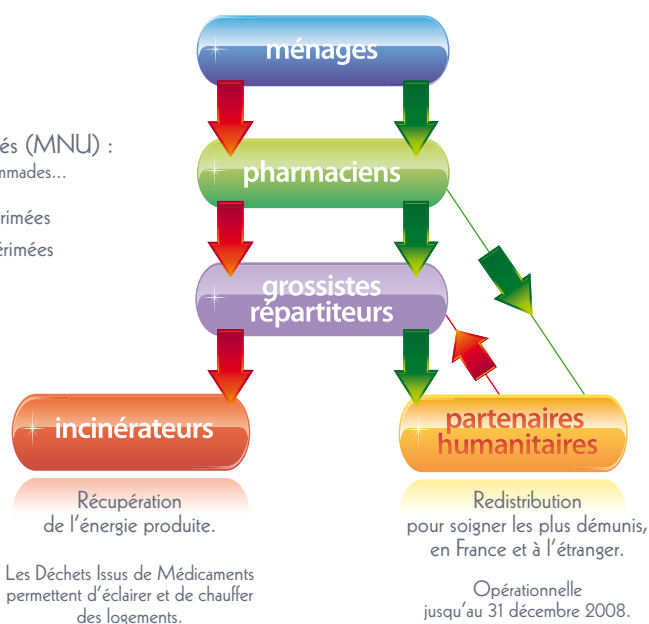
Les médicaments valorisables à des fins humanitaires sont mis à la disposition d'associations caritatives liées par convention à CYCLAMED® et s'engageant à en faire un usage licite.

L'incinération des médicaments périmés ou non retenus à des fins humanitaires est actuellement la solution qui répond le mieux, compte tenu de la nature des produits à traiter, aux contraintes environnementales et de santé publique. Les unités d'incinération retenues sont conformes à la réglementation et permettent une valorisation énergétique.

Les laboratoires pharmaceutiques financent l'ensemble des coûts extérieurs liés au fonctionnement du dispositif.

Médicaments Non Utilisés (MNU) :
comprimés, gélules, sirops, pommades...

- ➡ Boîtes entières non périmées
- ➡ Boîtes entamées ou périmées



Le dispositif CYCLAMED®

Évolution du contexte réglementaire

- La convention tripartite établie en 2006 a permis à la société ADELPHE de percevoir la totalité des contributions des Entreprises du Médicament au titre de leur obligation de valorisation des emballages ménagers.

L'activité de CYCLAMED® s'est donc recentrée sur la récupération et la valorisation des substances médicamenteuses non utilisées et des emballages les accompagnant.

D'un point de vue réglementaire, une telle organisation est prévue au titre de l'article 10 du décret n° 92-377 du 1er avril 1992 portant application pour les déchets résultant de l'abandon des emballages des ménages. C'est donc dans ce cadre, par arrêté du 13 décembre 2006, paru au Journal Officiel le 26 janvier 2007, que l'approbation de CYCLAMED® a été renouvelée.

- La société ADELPHE rétrocède une partie des contributions des laboratoires pharmaceutiques à CYCLAMED® pour tenir compte des quantités d'emballages collectées avec les MNU.

Mais ce reversement est insuffisant pour couvrir les charges de l'association. Les Entreprises du Médicament ont donc accepté en 2007 de poursuivre leur soutien financier à CYCLAMED® dans le cadre de leurs responsabilités relatives aux médicaments qu'ils mettent sur le marché à destination du grand public.

- Au terme de l'article 32 de la loi n° 2007-248, parue au Journal Officiel le 27 février 2007, la mission de collecte des MNU par les pharmaciens d'officine est devenue obligatoire.

- Au terme de l'article 8 de la loi n° 2008-337 du 15 avril 2008 ratifiant l'ordonnance n° 2007-613 du 26 février 2007, la redistribution humanitaire des MNU par les associations partenaires de CYCLAMED® est maintenue jusqu'au 31 décembre 2008. Après cette date, tous les MNU, périmés ou non, collectés dans le dispositif CYCLAMED® seront détruits en toute sécurité et feront l'objet d'une valorisation énergétique.

- Nous attendons du Ministère de la Santé un décret relatif à la collecte et à l'élimination des médicaments non utilisés des ménages.



Les résultats quantitatifs

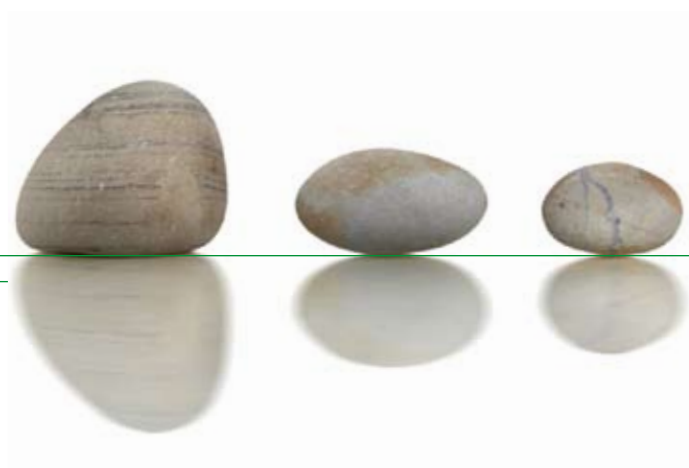
Le bilan global

En 2007, la redistribution humanitaire représente 251 tonnes de Médicaments Non Utilisés (MNU) soit près de 10 millions de boîtes* qui ont permis de soigner les populations les plus démunies en France et à l'Etranger. Elle est en baisse de 19% par rapport à 2006.

La récupération énergétique et la valorisation totale sont en baisse de 7% par rapport aux résultats de l'année 2006 dans un contexte où le nombre de boîtes de médicaments dispensées est resté stable.

	2006 (en tonnes)	2007 (en tonnes)	Progression (%)
Redistribution humanitaire	311	251	- 19
Récupération énergétique	12.858	11.990	- 7
Valorisation totale	13.169	12.241	- 7

* Cette proportion est déterminée en tenant compte du poids moyen d'une boîte de médicament en forme sèche, soit 26 grammes.
En effet, ce sont surtout les comprimés et les gélules qui sont retenus par les organismes humanitaires pour des raisons pratiques de stockage et de transport.



Les résultats quantitatifs

La récupération énergétique

Région	2006 (t)	2007 Quantité (t)	Progression (%)
Alsace	329	294	- 11
Aquitaine	668	631	- 6
Auvergne	311	298	- 4
Bourgogne	397	361	- 9
Bretagne	708	650	- 8
Centre	539	495	- 8
Champagne-Ardenne	343	332	- 3
Corse	46	41	- 11
Franche-Comté	229	209	- 9
Languedoc-Roussillon	535	502	- 6
Limousin	213	195	- 8
Lorraine	501	442	- 12
Midi-Pyrénées	611	564	- 8
Nord/Pas-de-Calais	1.146	986	- 14
Basse-Normandie	278	258	- 7
Haute-Normandie	397	395	- 1
Ile-de-France	1.936	1.836	- 5
Pays-de-la-Loire	748	706	- 6
Picardie	365	383	+ 5
Poitou-Charentes	412	380	- 8
PACA	972	906	- 7
Rhône-Alpes	1.068	1.018	- 5
D.O.M.	106	108	+ 2
TOTAL	12.858	11.990	- 7

En 2007, pour assurer la récupération énergétique, il a fallu utiliser 1.130.000 cartons.

Le poids moyen d'un carton vide CYCLAMED® étant de 706 grammes, le poids total de l'ensemble des cartons utilisés pour la récupération énergétique est donc de 798 tonnes.

Les cartons réalisés en matériaux recyclés ont fait eux-mêmes l'objet d'une récupération énergétique avec les déchets médicamenteux qu'ils contenaient.

Les résultats quantitatifs

Les incinérateurs partenaires

Pour l'année 2007, cinquante trois incinérateurs ont été utilisés par CYCLAMED® pour assurer la récupération énergétique.

Ces incinérateurs couvrent tout le territoire national. Ils sont tous conformes aux normes environnementales et récupèrent l'énergie libérée sous forme de vapeur (pour chauffer des logements) et/ou sous forme d'électricité (pour éclairer des logements).

Trois nouveaux partenariats se sont créés pendant l'année 2007 :

- GRAND DIJON et l'UIOM de Dijon permettent le traitement des déchets médicamenteux de l'Est de la Bourgogne.
- GEVAL et l'UIOM d'Angers permettent de recevoir les déchets du Maine et Loire.
- SETRAD et l'UIOM de Poitiers permettent l'élimination des déchets médicamenteux de la Vienne.



Les résultats quantitatifs

Les incinérateurs partenaires

Région	Ville	Partenaire
Alsace	Colmar Strasbourg	S.C.C.U. C.U.S.
Aquitaine	Bègles Cenon	ASTRIA SOCOGEST
Auvergne	Bayet	RONAVAL
Bourgogne	Dijon Nevers Sens	GRAND DIJON SONIRVAL VALEST
Bretagne	Brest Briec / Odet Dinan Rennes	UTEC GEVAL Idex Fassa Environnement SOBREC
Centre	Blois Chartres Saran	ARCANTE ORISANE S.N.C. ORVADE
Champagne-Ardenne	Reims Chaumont	REMIVAL SHMVD
Franche-Comté	Montbéliard Lons le Saunier	CAPM SYDOM
Languedoc-Roussillon	Nîmes Lunel Viel Perpignan	EVOLIA OCREAL CYDEL
Limousin	Brive Limoges	I.N.O.R. S.T.V.L.
Lorraine	Rambervillers Tronville en Barrois	S.O.V.V.A.D. MEUSE ENERGIE
Midi-Pyrénées	Toulouse	SETMI
Nord / Pas-de-Calais	St Saulve Béthune Douchy	CIDEME SEMIORA S.G.T.D.
Basse-Normandie	Caen	SIRAC
Haute-Normandie	Rouen Le Havre Evreux	SMEDAR OREADE ECOVAL
Ile-de-France	Carrières sous Poissy Créteil Lagny Plaisir Vaux le Pénil	AZALYS NOVERGIE NOVERGIE C.N.I.M. GENERIS
Pays-de-la-Loire	Le Mans Nantes Angers	S.E.C. ARC EN CIEL GEVAL
Picardie	Villers St Paul	ESIANE
Poitou-Charentes	La Rochelle Poitiers	SETRAD SETRAD
P.A.C.A.	Avignon Monaco Toulon	NOVERGIE S.M.A. C.C.U.A.T.
Rhône-Alpes	Annecy Grenoble Lyon Villefranche s/Saône	SILA ATHANOR LYON SUD SYTRAIVAL
DOM	Fort de France	Martiniquaise De Valorisation

Les résultats quantitatifs

La valorisation totale 2007

Pour l'année 2007, la valorisation totale des déchets médicamenteux des ménages français atteint 12.241 tonnes correspondant à 194 grammes par habitant.

Région	Population (milliers)	Masse Valorisée (en gramme/hab.)
ALSACE	1.829	166
AQUITAINE	3.123	208
AUVERGNE	1.337	227
BOURGOGNE	1.626	226
BRETAGNE	3.103	215
CENTRE	2.515	202
CHAMPAGNE-ARDENNE	1.337	252
CORSE	281	151
FRANCHE-COMTÉ	1.151	186
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2.548	203
LIMOUSIN	727	273
LORRAINE	2.343	193
MIDI-PYRÉNÉES	2.782	209
NORD/PAS-DE-CALAIS	4.048	248
BASSE-NORMANDIE	1.453	182
HAUTE-NORMANDIE	1.815	222
ILE-DE-FRANCE	11.577	164
PAYS DE LA LOIRE	3.455	210
PICARDIE	1.890	207
POITOU-CHARENTES	1.722	226
PACA	4.818	194
RHÔNE-ALPES	6.058	174
DOM	1.854	63
TOTAL / Moyenne	63.392	194

Les résultats quantitatifs

L'évolution du gisement

Depuis la convention établie en 2006 entre les Entreprises du Médicament et la société ADELPHE, les laboratoires pharmaceutiques cotisent à ADELPHE pour les emballages de médicaments à destination des ménages.

Les déclarations qui permettent le calcul de ces cotisations assurent l'évaluation du gisement des emballages de médicaments.

Les derniers chiffres communiqués par la société ADELPHE permettent de faire la comparaison suivante avec les dernières valeurs estimées par CYCLAMED® en 2006.

Estimation du gisement d'emballages 2006

	CYCLAMED® (t)	%	ADELPHE (t)	%
Papier / Carton (sans les notices)	21.400	35	25.770	38
Verre	19.800	32	20.650	30
Plastique	15.180	25	16.340	24
Aluminium + autres	4.620	8	5.160	8
TOTAL	61.000	100	67.920	100

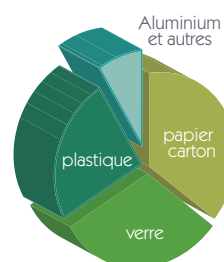
Bien que les valeurs du gisement de CYCLAMED® soient inférieures de 10% en moyenne à celles d'ADELPHE, on constate que les proportions par matériau restent homogènes et très voisines d'un gisement à l'autre.

Pour l'année 2007, le nombre de boîtes de médicaments vendues en officine a très légèrement baissé avec -0,2% ce qui permet de retenir un gisement d'emballages de médicaments de 67.800 tonnes.

Il faut de plus rappeler ici que ces données ne concernent que l'estimation du gisement des emballages et non celui des Médicaments Non Utilisés qui nécessite une méthodologie différente.

Selon les estimations effectuées par la profession, la quantité totale de MNU représente 5 % à 7 % des substances médicamenteuses mises sur le marché, soit entre 5.000 et 7.000 tonnes.

Répartition moyenne
du gisement des
emballages en 2006



Les résultats quantitatifs

L'étude CEMAGREF

L'étude sur la composition des déchets médicamenteux est réalisée chaque année depuis 1996, par la division «Gestion des Déchets et Environnement» du CEMAGREF de Rennes à la demande de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Les conteneurs de trois répartiteurs sont sélectionnés dans trois régions en fonction des performances.

Après la pesée de l'échantillon, plusieurs tris ont été effectués entre :

- médicaments et non médicaments
- les différentes formes galéniques (comprimés - sirops - pommades ...)
- les différents matériaux d'emballage (verre - carton - plastique - aluminium ...)

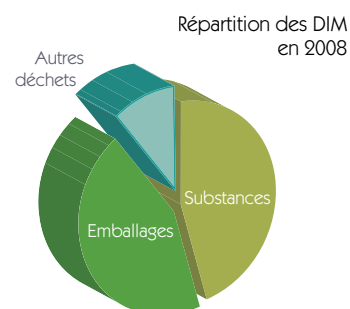


Les résultats quantitatifs

L'étude CEMAGREF

L'évolution de la composition des déchets médicamenteux de 1996 à 2008

Catégorie	Étude 1996 (%)	Étude 2008 (%)
Médicaments Non Utilisés non valorisables	31,60	40,10
Emballages Non Totalelement Vides (E.N.T.V.)	54,90	44,40
Emballages Totalelement Vides (E.T.V.)	0,40	5,20
Emballages de médicaments	43,57	45,56
Substances médicamenteuses	43,31	44,02
Déchets Issus de Médicaments	86,90	89,60
Autres Déchets (non médicamenteux)	13,10	10,40



Les articles CYCLAMED®

Depuis 2006, seuls les cartons et les adhésifs ont été maintenus pour assurer la récupération des déchets médicamenteux en provenance des ménages.

- **les cartons** (CIP 7082099) :

1.130.000 unités ont été utilisés en 2007 par les pharmacies françaises et transportées par les grossistes répartiteurs pour assurer la récupération énergétique et la redistribution humanitaire. Le poids moyen d'un carton CYCLAMED® plein de déchets est de 10,8 Kg (il était de 18 Kg en 1995).

- **les adhésifs** (CIP 7084247 «À détruire» et CIP 7084253 «MNU Valorisables») :

Près de 66.000 unités de 100 m de long ont été utilisées en 2007 par les équipes officielles. 69 % des adhésifs concernent les bandes rouges « À détruire » réservées à la récupération énergétique et 31 % les bandes vertes « MNU valorisables » réservées à la redistribution humanitaire.



Les résultats financiers

Les principaux commentaires
du compte de résultat sont les suivants :

Cotisations

Elles sont obtenues d'une part par le reversement d'ADELPHÉ à CYCLAMED sur les emballages collectés avec les MNU et d'autre part directement des Laboratoires en appliquant 0,0013 € par boîte de médicament vendue en officine.

Achats

Avec 784 K€, ils représentent plus de 16% des charges totales de l'exercice. Les cartons occupent le poste principal avec 91% des achats.

Élimination

Avec 3.091 K€, l'élimination des déchets médicamenteux représente 65% des charges totales de l'exercice. Le coût d'élimination de la tonne de déchets (incinération + location benne + transport) est de 192 € pour 2007.

Communication

Dans l'attente du décret annoncé, aucune dépense de communication n'a été faite.

Frais de Fonctionnement

Ils s'élèvent à 387 K€ et représentent 8% des charges totales de l'exercice.

Fonds dédiés

Suite à la parution retardée du décret, un fonds dédié, correspondant à 1/3 des cotisations versées en 2007, est attribué à la réalisation d'une campagne de communication pour 2008.

Comptes de résultats (en Euros)		
A. COTISATIONS	Exercice 2006	Exercice 2007
1. Reversement ADELPHÉ 2006	2 458 350,20	435 166,24
2. Reversement ADELPHÉ 2007		2 893 505,89
3. Cotisations 2007		2 803 393,58
4. Cotisations 2007 à facturer		456 610,00
TOTAL COTISATIONS	2 458 350,20	6 588 675,71
B. CHARGES		
1. Achats	856 853,75	784 449,27
- Cartons	728 670,01	714 808,35
- Sacs	45 888,40	0,00
- Adhésifs	81 428,52	69 640,92
- Blocs fiches conseils	866,82	0,00
2. Élimination	3 241 029,24	3 090 815,07
- Incinération	1 184 841,93	1 139 105,50
- Location bennes	307 849,70	308 798,80
- Transport déchets	954 803,97	856 307,72
- Autres Prestations	793 533,64	786 603,05
3. Communication	27 658,82	30 710,45
- Sensibilisation grand public	0	0
- Autres Prestations de Com.	27 658,82	30 710,45
4. Frais de fonctionnement	373 260,69	387 233,74
- Personnel	263 649,29	266 520,87
- Locaux	36 156,30	34 743,33
- Prestations diverses	37 854,98	36 425,95
- Impôts et Taxes	32 034,33	46 921,28
- Dotation aux amortissements	3 565,79	2 622,31
5. Provisions pour risques	0,00	456 610,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 498 802,50	4 749 818,53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 040 452,30)	1 838 857,18
PROFIT FINANCIER	78 692,56	66 544,19
Fonds Dédiés	1 060 392,02	(934 464,53)
Charge exceptionnelle	(403,65)	0,00
RÉSULTAT COMPTABLE	(901 771,37)	970 936,84
RÉSULTAT FISCAL	0,00	0,00